

L'ORDRE DE PRIORITÉ

1

PROTÉGER LES PERSONNES EN PREMIÈRE LIGNE

Professionnels en contact direct avec les personnes arrivant en Nouvelle-Calédonie

- personnels des compagnies aériennes, de l'aéroport, du port autonome, des quatorzaines, en contact avec les minéraliers
- professionnels de santé susceptibles de prendre en charge les voyageurs durant leur quatorzaine







Voyageurs pour motifs impérieux (particuliers et professionnels)

• personnes devant faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur

2

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES

Personnes à risque et personnes exposées

- résidents et personnels des maisons de retraite
- personnes de plus de 65 ans ou présentant une maladie les exposant à une forme sévère de Covid-19*
- personnels soignants
- professionnels des secteurs essentiels
- * diabète, cancer, hypertension, insuffisance rénale, obésité, etc.



3

IMMUNISER LE PLUS GRAND NOMBRE

Le reste de la population de plus de 12 ans



